



Rapport sur l'esclavage moderne

Pour l'exercice du 1^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2023

Aux fins du présent rapport, « **Groupe Savoura** » réfère à Les Serres Sagami Inc. (l'« **Entité** ») et à l'ensemble des sociétés décrites ci-dessous :

- Les Serres Savoura St-Étienne Inc.
- Les Serres Savoura Portneuf Inc.
- Les Serres Savoura Danville Inc.
- Les Serres Savoura Gaspésie Inc.
- Les Serres Biologico Inc.
- Les Serres Sagami Saguenay Inc.
- Les Serres Sagami Charlevoix Inc.
- Les Serres Sagami St-Janvier Inc.
- Les Serres Savoura Mirabel Inc.
- Les Serres Savoura Ste-Marthe Inc.
- Les Serres Savoura Mirabel 2 Inc.
- Les Serres Danville 1 Inc.
- Les Serres Savoura Ste-Sophie 3 Inc.

Le présent rapport sur l'esclavage moderne porte sur la période allant du 1^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2023 (l'« **exercice financier** ») et a été préparé conformément à la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (Canada) (la « **Loi** »). Ce rapport est fait au nom de chacune des sociétés composant le Groupe Savoura.



Rapport sur l'esclavage moderne

Pour l'exercice du 1^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2023

1. Introduction

Le travail forcé et le travail des enfants, tels que définis dans la Loi, constituent des crimes et des violations graves des droits de l'homme. En tant qu'entreprise de premier plan en agriculture au Québec, au Groupe Savoura, nous reconnaissons le rôle important que nous jouons pour nous assurer que nos opérations et nos produits, ainsi que les chaînes d'approvisionnement qui les soutiennent, respectent les normes éthiques les plus élevées, y compris la prévention et l'identification du travail forcé et du travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement. Le présent rapport décrit les mesures que nous avons prises au cours de l'exercice financier pour prévenir et atténuer le risque relatif au recours au travail forcé ou au travail des enfants à l'une ou l'autre étape de notre production.

2. Notre entreprise

Groupe Savoura est un groupe de sociétés par actions privées sous contrôle canadien qui opère dans le domaine agricole et dont le siège social est situé dans la province de Québec, au Canada. Nous nous spécialisons dans la culture de tomates et de fraises de serre et nous desservons les marchés québécois, canadien et américain. L'Entité est l'actionnaire unique, direct ou indirect, de chacune des sociétés composant le Groupe Savoura. Ces sociétés suivent les mêmes règles, politiques et procédures que celles en place au sein de l'Entité. Conséquemment, le Groupe Savoura produit un rapport commun pour l'ensemble de ces entreprises.

Dans le cadre de ses opérations, le Groupe Savoura se procure des biens et des services auprès d'environ 650 fournisseurs. Notre chaîne d'approvisionnement comprend, notamment, des entreprises dans les secteurs tels que l'énergie, les services conseils, l'emballage, les produits de serres, l'assurance, le transport et la maintenance et sont en vaste majorité des entreprises nord-américaines.

Vous trouverez de plus amples informations sur nos activités sur notre site Internet www.savoura.com.

3. Nos politiques

Politiques corporatives

Nous ne tolérons pas le travail des enfants, le travail forcé ou le travail en servitude pour dettes dans aucune de nos opérations ou par des fournisseurs travaillant pour nous. Nous mettons tout en œuvre, y compris en exerçant une diligence raisonnable pour surveiller la performance de nos



Rapport sur l'esclavage moderne

Pour l'exercice du 1^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2023

fournisseurs, afin d'éviter que nos activités aient un impact négatif sur les droits humains. Nos politiques en la matière sont examinées plus en détail ci-dessous.

Code de conduite et d'éthique

Nous nous engageons à mener nos activités de manière légale et éthique. Notre code interne de conduite « Politique et procédure » est le fondement de nos politiques d'entreprise et établit des principes directeurs sur la conduite professionnelle. Il établit que dans l'exercice de leurs fonctions, les employés de Groupe Savoura doivent toujours agir en toute légalité, de manière éthique et dans le meilleur intérêt de Groupe Savoura.

Diligence raisonnable

Nous nous attendons des tiers avec lesquels nous collaborons qu'ils adhèrent à des principes et valeurs commerciaux similaires aux nôtres et qu'ils se conforment aux lois et à la réglementation applicable. Avant de prendre des engagements envers des tiers, nous prenons des mesures pour évaluer de manière appropriée la relation et mitiger les risques associés en procédant à des vérifications et à des contrôles préalables fondés sur une analyse de risques.

Ce faisant, considérant que nos installations sont situées en sol québécois, nous reconnaissons que les employés qui travaillent dans nos installations sont protégés par les lois fédérales et provinciales en vigueur établissant un standard élevé quant aux normes en place, limitant fortement tout risque de travail forcé ou de travail des enfants. Malgré tout, afin d'atténuer ce risque, nous suivons une approche de diligence raisonnable qui comprend les étapes suivantes :

- Cessation, prévention ou atténuation des impacts négatifs identifiés dans le cadre de l'exercice financier ;
- Suivi de la mise en œuvre et des résultats après intervention, le cas échéant ;
- Communication de la façon dont les impacts sont traités, lorsqu'applicable ;
- Mise en place de mesures correctives ou coopération en la matière, le cas échéant.

4. Évaluer notre risque

Groupe Savoura entreprend diverses activités pour identifier, évaluer et gérer le risque lié aux fournisseurs. En évaluant le risque de travail forcé et de travail des enfants dans nos entreprises et nos chaînes d'approvisionnement, nous référons à des sources de données externes, dialoguons avec nos pairs, consultons des experts externes, cartographions nos chaînes d'approvisionnement, menons des évaluations des risques, tout en tenant compte de l'évolution des lois ou toute autre mise à jour sur le sujet. Pour déterminer les fournisseurs les plus exposés à ces risques, nous tenons compte des facteurs suivants :

- Recours à une main-d'œuvre peu qualifiée ;



Rapport sur l'esclavage moderne

Pour l'exercice du 1^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2023

- Travail dangereux ou indésirable ;
- Présence d'intermédiaires du travail ;
- Approvisionnement international ;
- Chaînes d'approvisionnement longues, complexes ou non transparentes ;
- Présence de travail des enfants ;
- Risques juridictionnels, notamment pauvreté, conflit et application des normes internationales en matière de droits humains.

Compte tenu de la composition et de la localisation de la chaîne d'approvisionnement directe de Groupe Savoura pour l'exercice financier, nous n'avons pas ciblé de risque préoccupant ou élevé à ce niveau en lien avec le risque de travail forcé et de travail des enfants. Néanmoins, nous n'avons pas procédé à une évaluation individuelle de ce risque pour chacun des fournisseurs composant notre chaîne d'approvisionnement au cours de l'exercice financier.

5. Nos engagements

Prévenir et réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants

Pendant l'exercice financier, le Groupe Savoura a pris les mesures suivantes afin de prévenir et de réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants au sein de ses opérations :

- Cartographier nos activités ;
- Faire le suivi des heures de nos employés ;
- Cartographier nos chaînes d'approvisionnement ;
- Valider l'inscription de nos partenaires d'affaires auprès des registres des entreprises appropriés ;
- Analyser les pratiques dans les activités et les chaînes d'approvisionnement de l'organisation qui pourraient augmenter le risque de travail forcé et/ou de travail des enfants ;
- Élaborer et mettre en œuvre des politiques et des processus de diligence raisonnable pour identifier, traiter et interdire le recours au travail forcé et/ou au travail des enfants dans les activités et les chaînes d'approvisionnement de l'organisation.

Mesures de remédiation

Notre code interne de conduite intitulé « Politique et procédure » exige que tous les employés de Groupe Savoura signalent toute inconduite, réelle ou possible, en matière de travail forcé et/ou de travail des enfants. Nous déployons également des efforts de diligence pour nous assurer que le risque de travail forcé et de travail des enfants soit atténué dans notre entreprise. Dans le cas où nous découvririons du travail forcé ou du travail des enfants dans nos entreprises et chaînes



Rapport sur l'esclavage moderne

Pour l'exercice du 1^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2023

d'approvisionnement, nous prenons notamment les mesures suivantes pour remédier au travail forcé ou au travail des enfants :

- Suspension ou résiliation d'un fournisseur, d'un sous-traitant ou d'un entrepreneur ;
- Actions visant à empêcher le travail forcé ou le travail des enfants et les préjudices qui y sont associés de se reproduire ;
- Actions de soutien aux victimes du travail forcé ou du travail des enfants ;
- Mécanisme de règlement des griefs ;
- Excuses officielles ;
- Mesures de renforcement des capacités, amélioration de la supervision et/ou du suivi du fournisseur, du sous-fournisseur ou de l'entrepreneur.
- Actions visant à supporter les victimes du travail forcé ou du travail des enfants et/ou à leurs familles, telles que la réintégration sur le marché du travail et le soutien psychosocial ;
- Indemnisation des victimes du travail forcé ou du travail des enfants et/ou de leurs familles ;
- Des mesures visant à prévenir la répétition du travail forcé ou du travail des enfants et des préjudices qui y sont associés ;
- Engagement de la communauté et des parties prenantes ou mesures plus larges de renforcement des capacités.

Formation

Chaque année, tout le personnel de Groupe Savoura, doit suivre certaines formations obligatoires pour s'assurer que nos valeurs et politiques sont comprises et correctement appliquées à nos activités quotidiennes. Chaque nouvel employé de Groupe Savoura doit prendre connaissance de nos politiques et de nos différents documents faisant état de nos valeurs corporatives. Nous offrons aux employés des possibilités de formation continue et périodique pour nous assurer que tous les employés aient des connaissances à jour.

6. Notre progrès et notre efficacité

Dans le cadre de nos processus de gouvernance, nous surveillons la conformité à nos politiques de façon continue. Nous examinons également toutes les préoccupations soulevées dans le cadre de notre *Politique sur les lanceurs d'alerte* et d'autres mécanismes informels de rétroaction des employés. À ce jour, aucune préoccupation ou plainte significative n'a été identifiée.

Nous avons sélectionné certains indicateurs de performance clé en matière de droits de l'homme, notamment le travail forcé et le travail des enfants. Toute non-conformité relevée est traitée par



Rapport sur l'esclavage moderne

Pour l'exercice du 1^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2023

les équipes appropriées. Un soutien est fourni aux fournisseurs lorsque cela est nécessaire pour résoudre les problèmes soulevés, le cas échéant.

Nous évaluons également l'efficacité de nos politiques en :

- Mettant en place un examen régulier des politiques et procédures de l'organisation en matière de travail forcé et de travail des enfants ;
- Suivant les indicateurs de performance pertinents, tels que le niveau de sensibilisation des employés, le nombre de cas signalés et résolus par le biais de mécanismes de réclamation et le nombre de contrats comportant des clauses de lutte contre le travail forcé et le travail des enfants ;
- Travaillant avec les fournisseurs pour mesurer l'efficacité de leurs actions pour lutter contre le travail forcé et le travail des enfants, notamment en suivant les indicateurs de performance pertinents.

7. Approbation et signature

Le présent rapport a été approuvé conformément au sous-alinéa 11(4)(b) de la Loi par le Conseil d'administration de Les Serres Sagami inc. pour chacune des sociétés composant le Groupe Savoura qu'elle contrôle, le 27 mai 2024 et a été soumis au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada. Ce rapport est également disponible sur le site Web de notre entreprise à www.savoura.com

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de l'article 11 de celle-ci, j'atteste avoir examiné les renseignements contenus dans le présent rapport les entités énumérées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements contenus dans le présent rapport sont véridiques, exacts et complets à tous les égards importants pour l'application de la Loi, pour l'année de déclaration mentionnée ci-dessus.

A handwritten signature in blue ink that reads "Peggie Clermont" followed by a horizontal line.

Peggie Clermont, CPA

Présidente et cheffe de la direction et présidente du conseil d'administration pour Les Serres Sagami inc. et agissant pour, et signataire dûment autorisée de, chacune des sociétés du Groupe Savoura